



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 88767

Texte de la question

M. René Rouquet souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les difficultés financières rencontrées par les centres de formation d'apprentis (CFA). A l'occasion d'une récente visite dans un établissement du Val-de-Marne reconnu pour l'enseignement de qualité qu'il délivre, le CFA Rabelais à Vitry-sur-Seine, le président de la région Ile-de-France s'est à ce titre inquiété des projets du Gouvernement actuellement débattus au Parlement, en particulier ceux relatifs à l'ouverture de classes d'apprentissage pour les élèves de moins de 16 ans. Alors que le Conseil supérieur de l'éducation nationale a déjà émis un avis négatif sur ce projet du Gouvernement de rétablir l'apprentissage dès l'âge de 14 ans, et à l'image de la très grande majorité des syndicats, des associations de parents d'élèves, mais aussi de nombreux chefs d'entreprises et d'artisans qui, tous, alertent les pouvoirs publics sur les risques existants dans les entreprises pour des apprentis trop jeunes et présentant une formation scolaire insuffisante, chacun émet aujourd'hui de légitimes inquiétudes sur les projets gouvernementaux et réaffirme davantage la nécessité de maintenir la scolarité obligatoire pour tous jusqu'à 16 ans, afin de donner aux jeunes une véritable culture technologique, en mettant en oeuvre un grand plan pour l'enseignement professionnel permettant la formation en alternance. Or, alors que les effectifs dans les CFA de la région parisienne ont augmenté de 6 % par rapport à l'année 2004 et que l'État s'est lui-même engagé, à travers le plan national de cohésion sociale à valoriser et à développer l'apprentissage afin de faire passer le nombre total d'apprentis de 360 000 à 500 000, la réalité du terrain est tout autre et de nombreux centres de formation d'apprentis doivent faire face à des difficultés financières susceptibles de remettre en cause leur pérennité. En conséquence, il lui demande comment le Gouvernement entend veiller à pouvoir mieux garantir le financement des CFA, afin d'assurer leur pérennité et de leur permettre d'accueillir, dès 16 ans, un nombre croissant d'élèves qui prépareront leur avenir professionnel dans de bonnes conditions de travail.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88767

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2684